

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 1^{er} juillet 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur trois points :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- La lutte contre l'orpaillage illégal ;
- 3- L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de l'analyse faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, que depuis sa dernière réunion du 27 mai 2021, la situation sécuritaire est généralement calme sur l'ensemble du territoire. Cependant, cette situation a été marquée par deux événements majeurs que sont :

- L'attaque de la localité de Tougbo, située dans le département de Bouna et frontalière du Burkina Faso, par des individus armés non identifiés, le 07 juin 2021, qui a causé la mort d'un (01) militaire ivoirien, et ;
- L'explosion d'un Engin Explosif Improvisé (EEI) sur l'axe Téhini - Togolokaye, au passage d'une patrouille de reconnaissance des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI), le 12 juin 2021, qui a fait 03 morts dont 01 gendarme et 02 militaires ainsi que 06 blessés.

Le Président de la République a fermement condamné ces différentes attaques et encouragé les Forces de Défense et de Sécurité à redoubler de vigilance et à poursuivre, de façon résolue, leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme. Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement à tous les blessés.

Le Chef d'Etat-Major Général des Armées a également informé le Conseil National de Sécurité des actions en cours visant à renforcer les capacités et l'efficacité de la Zone Opérationnelle Nord, créée pour lutter contre le terrorisme le long de la frontière avec le Burkina Faso et le Mali. Ces actions portent, notamment, sur l'augmentation des effectifs, la mise à disposition d'équipements et de matériels adaptés à la lutte contre le terrorisme et la mise en place d'un système renforcé de renseignements.

Aussi, le Président de la République a-t-il instruit le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, à l'effet de finaliser, dans les meilleurs délais, toutes ces actions jugées pertinentes.

2 – AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL

A la suite d'un exposé du Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité, sur les effets dévastateurs de l'orpaillage illégal, le Conseil National de Sécurité, qui soutient les actions de formalisation et d'encadrement des exploitations minières artisanales à petite échelle menées par le Ministère en charge des Mines, a décidé d'intensifier la répression des infractions au Code Minier.

A cet égard, le Conseil National de Sécurité a autorisé la création d'un Groupement Spécial de Répression de l'Orpaillage Illégal, fort de 560 éléments dont 460 gendarmes et 100 agents des Eaux et Forêts, spécialement équipé pour intervenir sur l'ensemble du territoire.

3 – AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans notre pays.

Ainsi, à la date du mercredi 30 juin 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 48.305 cas confirmés de COVID-19 dont 47.834 guéris, 313 décès et 158 cas actifs.

Le taux de positivité, qui se situe en dessous de 3%, demeure l'un des plus faibles en Afrique. En outre, le nombre moyen de nouveaux cas de COVID-19 enregistrés dans le pays est en baisse constante depuis le mois d'avril, reflétant une bonne maîtrise de l'épidémie. En effet, le nombre moyen de cas par jour est passé de 72 en avril à 40 en mai et 33 en juin 2021. De même, le nombre de décès connaît une baisse avec 42 décès enregistrés en avril, 19 en mai et 8 en juin 2021.

Le Conseil National de Sécurité, tout en exprimant sa satisfaction quant à ces résultats très encourageants, appelle les populations à la vigilance et les exhorte à respecter les mesures barrières.

Le Ministre en charge de la Santé a également informé le Conseil National de Sécurité que depuis le début de la campagne de vaccination contre la COVID-19, 757.123 doses de vaccins ont été administrées, à la date du 29 juin 2021, avec 76.603 personnes ayant reçu les deux doses.

Le Ministre en charge de la Santé a, par ailleurs, porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que la Côte d'Ivoire a reçu :

- Le 16 juin 2021, 100.620 doses du vaccin Pfizer dans le cadre de l'initiative COVAX ;
- Le 26 juin 2021, un don de la Chine de 100.000 doses du vaccin Sinopharm et ;
- Le 28 juin 2021, 100.000 doses du vaccin AstraZeneca de la part du Mali.

Enfin, la Côte d'Ivoire a passé, le 09 juin 2021, une commande pour 1.000.000 de doses du vaccin AstraZeneca, qui sera livrée en juillet 2021.

Le Conseil National de Sécurité s'est félicité de ces développements positifs dans la lutte contre la COVID-19. Toutefois, au regard de la saison des pluies dans notre pays et de la période des vacances qui verront un nombre important de mouvements de personnes, dans un contexte mondial caractérisé par l'apparition de plusieurs variants de la COVID-19, le Conseil National de Sécurité a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021.

Le Président de la République a, pour sa part, réitéré ses félicitations à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la COVID-19.

Enfin, le Chef de l'Etat a exhorté, de nouveau, les populations vivant en Côte d'Ivoire à se faire vacciner et tester, tout en continuant à respecter scrupuleusement les mesures barrières.

Fait à Abidjan, le jeudi 1^{er} juillet 2021

Fidèle SARASSORO

Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité